

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA17 044 à OCA17 047** – Résolution CA17 090154 / Dossier 1171388004

Ordonnances relatives à la tenue de l'événement « Village éphémère » dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2017 :

-*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

-*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

-*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce dix-neuvième jour de juillet deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement